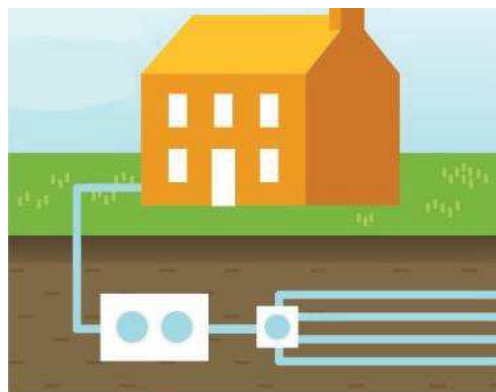


# Bièvre isère

communauté

## Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif



2  
0  
2  
2

Validé en commission le 13 septembre 2023

Et approuvé en conseil communautaire le 25 septembre 2023

### Rappel du cadre réglementaire et précision des objectifs de ce rapport annuel :

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC), destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2022 en présentant l'ensemble des évolutions et actions menées par **Bièvre Isère Communauté** dans le cadre de sa compétence de contrôles des installations neuves existantes de tous les immeubles et habitations non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées.

Ce document est également un outil d'information à destination des usagers de l'assainissement non collectif : il est mis en ligne sur le site Internet de l'Observatoire de l'Eau et sur le site internet de **Bièvre Isère Communauté**.

**Bièvre Isère Communauté**

1 avenue Roland Garros - Grenoble Air Parc

38590 SAINT-ETIENNE DE SAINT-GEOIRS

# Sommaire

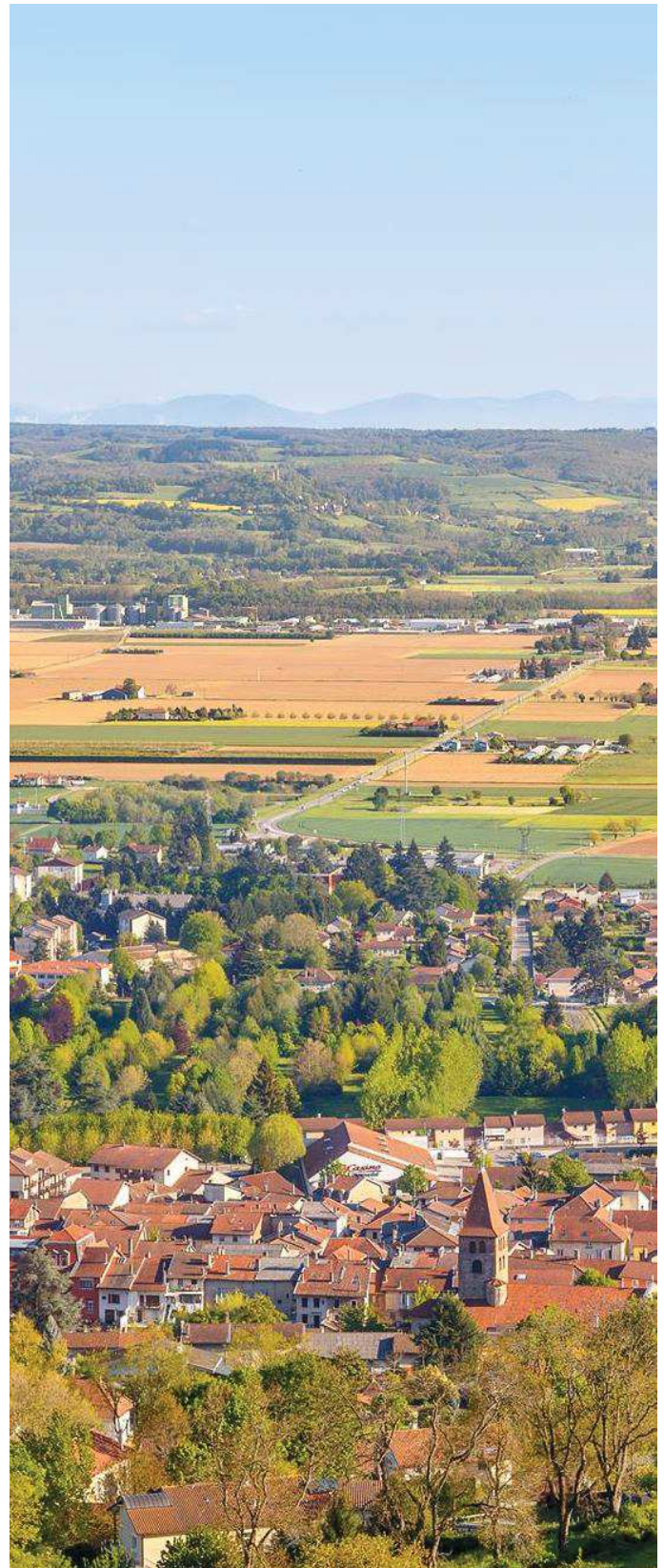
**1 Synthèse des indicateurs de performance p 3**

**2 Périmètres et abonnés p 4**

**3 Services rendus p 9**

**4 Finances du service p 17**

**5 Annexe p 19**



## 1. Synthèse des indicateurs de performances

Code	Libellé de l'indicateur	2021	2022
D 301.0	Evaluation du nombre d'habitants <sup>(1)</sup> desservis par le service public d'assainissement non collectif	14 713 habitants	15 032 habitants
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	140/140 points	140/140 points
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	74,9 %	75,4 %

(1) Nombre d'habitants desservis calculé sur la base du nombre d'habitant par ménage = population de la commune/nombre d'abonnés en eau potable.

## 2. Périmètre et population desservie

### Les zonages et le règlement de service de Bièvre Isère

Une mise à jour du zonage d'assainissement a été effectuée en 2021.



**Le règlement de service du SPANC a été mis à jour en 2018. Les mises à jour ont été approuvées par délibération du conseil communautaire du 3 avril 2018. Le nouveau règlement est entré en application le 1<sup>er</sup> mai 2018.**

## Le nombre d'abonnés à l'assainissement non collectif par commune

Communes	Nombre d'abonnés 2022
Artas	464
Beaufort	14
Beauvoir de Marc	207
Bossieu	101
Bressieux	17
Brézins	12
Brion	74
Champier	180
Châtenay	13
Châtonnay	334
Culin	195
Faramans	81
Gillonay	35
La Côte Saint André	170
La Forteresse	161
La Frette	130
Le Mottier	124
Lentiol	115
Lieudieu	129
Longechenal	150
Marcilloles	125
Marcollin	39
Marnans	70
Meyrieu les Etangs	161
Montfalcon	28
Ornacieux-Balbins	117



Communes	Nombre d'abonnés 2022
Pajay	76
Penol	32
Plan	4
Porte des Bonnevaux (Arzay)	18
Porte des Bonnevaux (Commelle)	54
Porte des Bonnevaux (Nantoin)	26
Porte des Bonnevaux (Semons)	100
Royas	77
Roybon	286
Saint Agnin Sur Bion	236
Saint Clair sur Galaure	82
Saint Etienne de Saint Geoirs	69
Saint Geoirs	72
Saint Hilaire de la Côte	316
Saint Jean de Bournay	440
Saint Michel de St-Geoirs	157
Saint Paul d'Izeaux	130
Saint Pierre de Bressieux	242
Saint Siméon de Bressieux	120
Sainte Anne sur Gervonde	162
Sardieu	62
Savas-Mépin	322
Sillans	51
Thodore	96
Tramolé	42
Villeneuve de Marc	341
Viriville	337
<b>Total</b>	<b>7 196</b>

## L'évaluation du nombre d'habitants desservis par

Pour ce calcul, la population permanente et saisonnière des 50 communes est prise en compte.

La population permanente et saisonnière par commune non desservie par le réseau de collecte des eaux usées se répartit de la manière suivante :

\* Sur la base du nombre d'habitant par ménage = population de la commune/nombre d'abonnés en eau potable

Communes	Population totale 2022	Nombre d'abonnés ANC 2022	Population ANC 2022	% de population non desservie par un réseau de collecte 2022
Artas	1 888	464	981	52%
Beaufort	586	14	29	5%
Beauvoir de Marc	1 142	207	469	41%
Bossieu	329	101	193	59%
Bressieux	104	17	30	29%
Brézins	2 247	12	28	1%
Brion	153	74	149	100%
Champier	1 482	180	347	23%
Châtenay	472	13	29	6%
Châtonnay	2 098	334	676	32%
Culin	794	195	459	58%
Faramans	1 083	81	170	16%
Gillonay	1 068	35	70	7%
La Côte Saint André	5 220	170	296	6%
La Forteresse	339	161	337	100%
La Frette	1 134	130	281	25%
Le Mottier	794	124	268	34%
Lentiol	248	115	240	100%
Lieudieu	364	129	267	73%
Longechenal	614	150	336	55%
Marcilloles	1 212	125	270	22%
Marcollin	673	39	91	14%
Marnans	151	70	145	100%
Meyrieu les Etangs	1 072	161	360	34%
Montfalcon	150	28	52	35%

Communes	Population totale 2022	Nombre d'abonnés ANC 2022	Population ANC 2022	% de population non desservie par un réseau de collecte 2022
Ornacieux-Balbins	894	117	238	27%
Pajay	1 187	76	169	14%
Penol	382	32	53	14%
Plan	279	4	8	3%
Porte des Bonnevaux (Arzay)	2 151	18	392	18%
Porte des Bonnevaux (Commelle)		54		
Porte des Bonnevaux (Nantoin)		26		
Porte des Bonnevaux (Semons)		100		
Royas	407	77	165	41%
Roybon	1 222	286	534	44%
Saint Agnin Sur Bion	1 120	236	512	46%
Saint Clair sur Galaure	295	82	162	55%
Saint Etienne de St-Geoirs	3 289	69	124	4%
Saint Geoirs	535	72	155	29%
Saint Hilaire de la Côte	1 611	316	640	40%
Saint Jean de Bournay	4 724	440	767	16%
Saint Michel de St-Geoirs	316	157	316	100%
Saint Paul d'Izeaux	308	130	294	100%
Saint Pierre de Bressieux	802	242	486	61%
Saint Siméon de Bressieux	3 041	120	239	8%
Sainte Anne sur Gervonde	737	162	361	49%
Sardieu	1 191	62	142	12%
Savas-Mepin	918	322	812	88%
Sillans	2 005	51	116	6%
Thodore	810	96	200	25%
Tramolé	811	42	97	12%
Villeneuve de Marc	1 220	341	805	66%
Viriville	1 734	337	671	39%
<b>Total/moyenne</b>	<b>57 406</b>	<b>7 196</b>	<b>15 032</b>	<b>26%</b>

26 % des habitants du territoire sont équipés d'une installation d'assainissement non collectif en 2022, ce qui représente environ 15 000 habitants.



### 3. Les services rendus

#### L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Cet indicateur, sur une échelle de 0 à 100, renseigne sur les prestations obligatoires fournies par la collectivité dans le cadre du service public d'assainissement non collectif (SPANC). Au-delà de 100, sur une échelle allant jusqu'à 140, il évalue l'étendue des services complémentaires et facultatifs proposés par le SPANC.

Cet indicateur (décrivant la situation au 31 décembre de l'exercice présenté) porte sur un indice compris entre 0 et 140.

	2021 Bièvre Isère	2022 Bièvre Isère
<b>A. - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif</b>		
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20 points	20 points
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20 points	20 points
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30 points	30 points
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30 points	30 points
<b>TOTAL SUR 100</b>	<b>100 points</b>	<b>100 points</b>

	2021 Bièvre Isère	2022 Bièvre Isère
<b>B - Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif</b>		
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations ;	10 points	10 points
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20 points	20 points
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10 points	10 points
<b>TOTAL GENERAL SUR 140</b>	<b>140 points</b>	<b>140 points</b>

Le service couvre toutes les missions obligatoires et optionnelles que peut exercer un SPANC.

## Le contrôle du neuf

Le service assainissement non collectif a pour mission de contrôler la réalisation de toutes les nouvelles installations d'assainissement non collectif, que ce soit dans le cadre d'une construction neuve ou d'une réhabilitation.

Afin d'informer l'utilisateur sur les démarches à effectuer, un guide précisant toutes les démarches nécessaires, les précautions à adopter et les conseils pour la conception a été réalisé par le service. Celui-ci est systématiquement distribué à toutes les personnes qui déposent une demande d'urbanisme (certificat d'urbanisme, permis de construire).

Chaque contrôle de la réalisation comprend en moyenne trois visites sur le terrain (dont une avant remblaiement des ouvrages).

**Tableau récapitulatif des contrôles du neuf en 2021 et 2022**

	2021	2022
Contrôles de réalisation des nouvelles installations d'assainissement non collectif	84	91
Dont réhabilitations	60	62

En 2022, le service a également instruit 15 demandes d'urbanisme (Certificat d'Urbanisme, Déclaration Préalables ou Permis d'Aménager) et délivré 77 attestations dans le cadre de permis de construire ou de réhabilitations d'installations.

## Le diagnostic des installations existantes

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

ID : 038-200059392-20230925-186\_2023\_DEL-DE



Le service assainissement non collectif assure le contrôle des installations existantes, c'est-à-dire un diagnostic initial de l'installation. Le contrôle de l'existant a permis de hiérarchiser les non-conformités relevées et de ne cibler les non-conformités qui génèrent une pollution avérée du milieu naturel ou un risque pour la santé publique.

Ensuite, le contrôle périodique du bon fonctionnement et du bon entretien est effectué tous les 10 ans (périodicité harmonisée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020). Cette vérification porte à minima sur les points suivants :

- le bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité ;
- le bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration ;
- l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse toutes eaux ;
- la vérification de la réalisation périodique des vidanges (à réaliser environ tous les 4 ans) ;
- la vérification de l'entretien périodique des dispositifs de dégraissage, si la filière en comporte (à réaliser tous les 6 mois environ).

### Synthèse des diagnostics 2020-2022 des installations existantes

Type de contrôles	Année 2020	Année 2021	Année 2022
<b>Contrôles initiaux</b>	18	1	2
<b>Contrôles de bon fonctionnement</b>	593	437	55
<b>Total des contrôles des installations existantes</b>	611	438	57

Le nombre des contrôles des installations existantes est en forte baisse en 2022 (le service a été confronté à l'arrivée de 2 agents remplacés en cours d'année et à la mise en service d'un nouveau logiciel de gestion nécessitant du temps pour le transfert des données notamment).

Envoyé en préfecture le 28/09/2023  
 Reçu en préfecture le 28/09/2023  
 Publié le 28/09/2023  
 ID : 038-200059392-20230925-186\_2023\_DEL-DE



Communes	Nombre d'installations conformes	Installations non conformes tolérables	Nombre d'installations non conformes stricts	Nombre d'installations non diagnostiquées	Installations d'assainissement non collectif
Artas	114	334	20	11	479
Beaufort	-	6	1	-	7
Beauvoir de Marc	30	120	27	3	180
Bossieu	22	48	25	5	100
Bressieux	1	5	9	1	16
Brézins	5	6	-	-	11
Brion	19	6	43	2	70
Champier	52	95	16	2	165
Châtenay	5	-	9	-	14
Châtonnay	61	231	23	7	322
Culin	55	129	10	-	194
Faramans	16	51	12	3	82
Gillonay	12	23	2	-	37
La Côte Saint André	60	111	18	-	189
La Forteresse	37	22	74	16	149
La Frette	35	92	15	2	144
Le Mottier	19	88	15	5	127
Lentiol	26	43	41	4	114
Lieudieu	47	41	35	1	124
Longchenal	31	99	19	2	151
Marcilloles	34	36	44	6	120

Envoyé en préfecture le 28/09/2023  
 Reçu en préfecture le 28/09/2023  
 Publié le 28/09/2023



ID : 038-200059392-20230925-186\_2023\_DEL-DE

Communes	Nombre d'installations conformes	Installations non conformes tolérables	Nombre d'installations non conformes stricts	Nombre d'installations non diagnostiquées	Installations d'assainissement non collectif
Marcollin	2	13	19	5	39
Marnans	11	17	38	-	66
Meyrieu les Etangs	56	86	4	-	146
Montfalcon	10	17	38	6	71
Ornacieux-Balbins	20	87	13	5	125
Pajay	25	60	23	2	110
Penol	13	45	13	1	72
Plan	5	18	3	3	29
Porte des Bonnevaux (Arzay)	-	2	3	-	5
Porte des Bonnevaux (Commelle)	57	88	53	2	200
Porte des Bonnevaux (Nantoin)	15	67	5	-	87
Porte des Bonnevaux (Semons)	45	73	153	3	274
Royas	61	145	11	2	219
Roybon	10	39	101	2	152
Saint Agnin sur Bion	43	104	8	-	155
Saint Clair sur Galaure	14	16	16	5	51
Saint Etienne de Saint Geoirs	20	13	50	7	90
Saint Geoirs	76	185	22	6	289
Saint Hilaire de la Côte	58	218	65	5	346
Saint Jean de Bournay	2	13	19	5	39

Envoyé en préfecture le 28/09/2023  
 Reçu en préfecture le 28/09/2023  
 Publié le 28/09/2023



ID : 038-200059392-20230925-186\_2023\_DEL-DE

Communes	Nombre d'installations conformes	Installations non conformes tolérables	Nombre d'installations non conformes stricts	Nombre d'installations non diagnostiquées	Installations d'assainissement non collectif
Saint Michel de Saint-Geoirs	21	24	76	9	130
Saint Paul d'Izeaux	19	17	81	11	128
Saint Pierre de Bressieux	52	32	137	23	244
Saint Siméon de Bressieux	34	62	34	-	130
Sainte Anne sur Gervonde	20	45	-	3	68
Sardieu	81	164	69	3	317
Savas Mépin	8	30	7	-	45
Sillans	15	18	41	6	80
Thodure	14	18	4	-	36
Tramolé	43	256	26	-	325
Villeneuve de Marc	66	109	130	20	325
Viriville	21	24	76	9	130
<b>TOTAL/MOYENNE</b>	<b>1 621 (23 %)</b>	<b>3 551 (50 %)</b>	<b>1 688 (24 %)</b>	<b>192 (3 %)</b>	<b>7052</b>



## Service de réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage publique (compétence facultative)

Depuis 2010, le SPANC de Bièvre Isère Communauté propose la maîtrise d'ouvrage publique pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. **En 2022, 62 chantiers ont été réalisés et suivis en maîtrise d'ouvrage publique par le SPANC contre 60 en 2021.**

### L'entretien (compétence facultative)

La compétence entretien a été fixée par délibération du conseil communautaire en date du 7 décembre 2009. Afin de faire bénéficier les usagers de son Service Public d'Assainissement Non Collectif de prix intéressants, Bièvre Isère Communauté a passé un marché pour la vidange programmée des systèmes d'assainissement individuels. Chaque usager est libre de recourir ou non aux prestations proposées.

La prestation de base comprend : le nettoyage du système de prétraitement jusqu'à 3 000 litres (fosse septique, fosse toutes eaux, bac à graisses, préfiltre intégré à la fosse, fosse à usage de fosse septique ou fosse toutes eaux, décanteur primaire de micro-station), la remise en eau de la fosse avec l'eau fournie par l'utilisateur, la délivrance à l'utilisateur d'un certificat de vidange précisant la date, les prestations effectuées, le dépotage des matières de vidange dans la station d'épuration des Charpillates, de Centre Bièvre à La Côte St-André ou sur tout autre site réglementairement agréé.

Les frais de dépotage sont inclus dans la redevance annuelle de 28,70 € HT facturée aux usagers des 50 communes. 5 % de frais généraux sont appliqués aux prix HT pour couvrir les frais administratifs du service pour remplir cette mission.

Le particulier reste bien entendu libre de choisir de contractualiser avec la collectivité ou de retenir le prestataire de son choix. L'intérêt de passer par le service de Bièvre Isère Communauté est :

- de pouvoir bénéficier d'un coût de vidange plus faible et par conséquent de sensibiliser les usagers à l'entretien de leurs installations ;
- d'être assuré de la destination des sous-produits (chacun est responsable de son déchet jusqu'à son élimination - *Article L541-2 du Code de l'Environnement*).

**En 2022, 202 vidanges ont été réalisées par l'intermédiaire de ce marché, contre 245 vidanges en 2021.**

**68,5 m<sup>3</sup> ont été réceptionnés à la station Centre Bièvre et 410 m<sup>3</sup> à la station des Charpillates en 2022. Il n'y a pas eu de dépotage à la station de Sillans en 2022.**



## Le taux de conformité des installations

Cet indicateur de performance environnementale mesure le niveau de conformité du parc de dispositifs d'assainissement non collectif en zone d'assainissement non collectif.

Exprimé en pourcentage, il est égal au rapport entre :

$$\frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} \times 100$$

Nombre d'installations conformes	Nombre d'installations non conformes tolérables	Nombre d'installations non conformes stricts	Nombre d'installations non diagnostiquées	Nombre total d'installations d'assainissement non collectif
1 621	3 551	1 688	192	7 052

= Le taux de conformité global des installations d'assainissement non collectif est de : 75,4 % en 2022 (contre 74,9 % en 2021)

## 4. Finances du SPANC

### La tarification au 1<sup>er</sup> janvier 2023

*Le SPANC est un service assujetti à la TVA 10 %.*

### ***Le contrôle d'une installation neuve dans le cadre d'un permis de construire ou d'une réhabilitation***

Pour cette prestation, il a été mis en place une redevance forfaitaire de 240 € HT (96 € HT pour le contrôle de conception et 144 € HT pour le contrôle de bonne exécution) pour les 50 communes de Bièvre Isère Communauté.

### ***Le contrôle du bon fonctionnement et de l'entretien***

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le montant de la redevance pour le contrôle des installations d'assainissement existantes est harmonisé et n'est plus distinct selon le lieu d'habitation comme c'était le cas auparavant. Il est de 28,70 € HT pour 2023. Cette redevance couvre le contrôle de bon fonctionnement réalisé tous les 10 ans sur les 50 communes du territoire. Elle couvre également les contrôles diagnostics et est mise en recouvrement sur les factures d'eau.

Les prestations suivantes sont incluses dans cette redevance :

- Le coût de dépotage des matières de vidange à l'occasion de la vidange de la fosse septique ou toutes eaux
- Le coût d'un contrôle supplémentaire dans la période des 10 ans en cas de vente de l'habitation si le diagnostic établi par le SPANC a plus de 3 ans
- Le coût global d'assistance et de contrôle dans le cadre de la réhabilitation des installations individuelles.

## Les recettes d'exploitation

Le détail des recettes d'exploitation du service assainissement non collectif figure dans le tableau ci-dessous :

Recettes d'exploitation	2021	2022	Evolution 2021/2022
Redevance (contrôle du neuf)	9 102,00 € HT	5 800,00 € HT	-36,3%
Redevance (contrôle de l'existant)	198 116,35 € HT	207 198,00 € HT	+4,6%
Subventions	0,00 €	0,00 €	/
<b>TOTAL</b>	<b>207 218,00 € HT</b>	<b>212 998,00 € HT</b>	<b>+2,8%</b>

## Le financement des investissements

### Les montants des travaux de l'exercice 2022

Le SPANC n'a pas réalisé de travaux en 2022.

### Les projets et les montants prévisionnels des travaux sous mandat

Dans le cadre de la compétence facultative de réhabilitations des installations d'assainissement non collectif chez les particuliers, sous maîtrise d'ouvrage publique, le budget du SPANC paie les prestations commandées par les particuliers que ce soit pour les études de faisabilité ou pour les travaux de mise aux normes à venir.

Par le biais de conventions, les particuliers remboursent le SPANC (après la déduction des subventions le cas échéant). Ainsi en 2022, la somme de 30 160 € HT a été engagée pour le financement des études de mise aux normes (contre 14 140 € HT en 2021), ainsi que la somme de 256 662 € HT de travaux de mise aux normes (contre 272 617,80 € HT en 2021). La recette est prévue en contrepartie à la même hauteur.

## 5. ANNEXE

### ➤ **Délibérations fixant les tarifs 2023**

## SAINT ETIENNE DE ST GEOIRS

### EXTRAIT N°260-2022 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le **12 décembre 2022** suivant la convocation adressée le **06 décembre 2022**, les conseillers communautaires de Bièvre Isère Communauté se sont réunis en séance publique à l'Hôtel communautaire, sous la présidence de M. Joël GULLON.

**73 conseillers en exercice :**  
 54 présents  
 13 pouvoirs  
 6 absents/excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Evelyne COLLET comme secrétaire de séance.

**Codification ACTES : 7.2.5.**

**Environnement : SPANC : Redevances Assainissement non Collectif 2023.**

### EXPOSE

Le SPANC intervient depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 sur l'ensemble des communes de Bièvre Isère Communauté pour réaliser notamment les différentes missions réglementaires lui incombant :

- contrôle de conception et de réalisation des installations neuves
- contrôle diagnostic des installations existantes
- contrôle de bon fonctionnement des installations existantes
- réhabilitation des installations non conformes sous maîtrise d'ouvrage publique
- assistance et conseils techniques aux usagers.

Pour l'année 2023, les redevances suivantes sont proposées en tenant compte d'une inflation de 6 %.

**1) Contrôle des installations neuves (redevance applicable sur les 50 communes) :**

Pour le contrôle des installations neuves, il est proposé les tarifs suivants :

	Montants en 2022 en € HT	Montants proposés pour 2023 en € HT
Redevance assainissement non collectif (contrôle de conception)	91 €	96,46 € arrondis à <b>96 €</b>
Redevance assainissement non collectif (contrôle de bonne exécution des travaux avant remblaiement des fouilles)	136 €	144,16 € arrondis à <b>144 €</b>
<b>Coût total</b>	<b>227 €</b>	<b>240 €</b>

**2) Contrôle des installations existantes (redevance applicable sur les 50 communes) :**

Montants en 2022 en € HT/an	Montants proposés pour 2023 en € HT/an
27,10 €	28,73 € arrondis à <b>28,70 €</b>

Cette redevance couvre les contrôles de bon fonctionnement réalisés tous les 10 ans sur les 50 communes. Elle couvre aussi les contrôles diagnostics et elle est mise en recouvrement sur les factures d'eau.

Cette redevance fait l'objet d'un recouvrement par dixième annuellement pour la réalisation d'un contrôle devant être effectué avec une périodicité de 10 ans (la périodicité correspondante est celle de 2020 à 2030).



Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

ID : 038-200059392-20230925-186\_2023\_DEL-DE

S<sup>2</sup>LOW

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le 14/12/2022

ID : 038-200059392-20221212-260\_2022\_DEL-DE

S<sup>2</sup>LOW

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 29 novembre 2022  
Vu l'avis favorable de la commission en date du 30 novembre 2022

## PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**ADOPTER** les redevances du Service Public d'Assainissement Non Collectif 2023 pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## DECISION

**CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Joël GULLON,  
Président

